SAGE du Bas-Léon
Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du
27 juin 2024

Présents

- Animatrice du SAGE : Mélanie BARIC
- Collège des élus : Guy TALOC - Christophe BELE - Lucien KEREBEL - René PAUGAM
- Collège des Socio-professionnels : Chambre d'agriculture Julien CABON - Asso de protection de l'environnement Jean-Yves PIRIOU - Fédération de pêche et des milieux aquatiques Yves CHAIGNEAU
- Collège de l'Etat : DDTM Jérôme GUILLEMOT - OFB Nicolas LE CLAINCHE - AELB Pierre PRODHOMME
- Animatrices SEBL-SAGE : Jasmine JAOUEN - Charlotte CARIOU - Aurélie RICHARD

Ordre du jour

1. Avis de la CLE
2. Dossiers en cours : commissions, communication, milieux aquatiques, études et marchés
3. Nouveaux enjeux
4. Actualités

0. Divers

Approbation du compte rendu de la CLE précédente (12/12/2023)

➔ Compte-rendu validé à l'unanimité

JY. PIRIOU : demande récurrente d'avoir les supports de réunions et les comptes-rendus.
SAGE-M. BARIC :

➔ Les supports sont en cours de mise en ligne sur le site internet du SEBL.

➔ Le SEBL consulte actuellement ses services juridiques afin de s'assurer que la mise en ligne des comptes-rendus ne soit pas incompatible avec les règles fixées par le RGPD *(le Règlement Général sur la Protection des Données)*

AELB : les comptes-rendus sont accessibles sur les autres territoires. Il est peut-être possible d'envisager un relevé de conclusions ?

➔ SAGE-M. BARIC : à l'issue des retours du CDG29 et du cabinet d'avocats, le nécessaire sera fait. Pour rappel, l'arrêté du SAGE désigne les membres qui composent la CLE nominativement.

1. Avis de la CLE

DDTM : le pétitionnaire peut venir présenter son projet à la CLE si elle le souhaite.

- Forage Milizac

DDTM : la CLE a reçu un récépissé de déclaration pas une demande d'avis : c'est du déclaratif. Pour ce dossier la décision est déjà prise. Seules les déclarations « Loi sur l'eau » qui arrivent à la CLE doivent recevoir un avis de cette dernière. Cependant la CLE peut tout de même émettre des préconisations afin d'agrémenter les dossiers futurs.

➔ SAGE-M. BARIC : la CLE investi les sujets de la sobriété et des serristes & l'enjeu quantitatif depuis 2 ans, elle est donc légitime pour proposer des préconisations.

DDTM : l'avis donné par la CLE sur ce dossier est bien rédigé et c'est une bonne chose de l'avoir fait. Ça sera retenu comme des préconisations. Le service instructeur pourra prendre en compte les remarques et émettre des prescriptions s'il le juge nécessaire. Ces avis peuvent servir dans le cadre de futurs dossiers.

AELB : l'AELB demande à ce que la CLE travaille avec les serristes (accompagnement : récupération des eaux de pluie, suivi de la qualité des eaux de rejets, gestion des déchets, …) pour créer un consensus local : notamment en initiant un groupe de travail. Il est possible de s'inspirer des travaux menés sur le territoire des deux SAGE voisins.
DDTM : une charte départementale existe pour la gestion des déchets de serres.

2. Restructuration de la STEP de Plouarzel

JY. PIRIOU : l'avis négatif du CRC/association, qui est repris dans l'avis favorable de la CLE, sera-t-il pris en compte ?
DDTM-AELB : oui l'instructeur prendra compte l'avis complet de la CLE.
L. KEREBEL : les travaux sur la STEP sont nécessaires et seront bénéfiques pour la qualité de l'eau.
La CCPI a accepté de faire une étude supplémentaire (RSDE : rejets de substances dangereuses dans les eaux) non obligatoire. Un avis négatif peut être émis si incompatibilité avec le PAGD du SAGE.
JY. PIRIOU : le classement de la zone conchylicole de l'Aber Ildut doit perdurer.
DDTM : ce n'est pas un dossier abordé ce jour en CLE. Pour information, même si une zone est classée « zone conchylicole » il peut y avoir des rejets de STEP dans le cours d'eau.

3. Carrières LAGADEC

Sujet traité en bureau de CLE du 07 juin.

4. Modification de l'inventaire zones humides / St Méen

Le zonage a été mis à jour dans le PLUi → zone déclassée
DDTM : est ce que la commune a connaissance d'un remblaiement après l'adoption du SAGE ?
SAGE - C. BELE : une rencontre avec le maire et les adjoints a eu lieu. Les habitants disent que ça n'a jamais été humide.

5. Demande APLSK

RAS

6. Projet éolien / Plouvien

Certaines éoliennes se situent en zones humides ou du moins les travaux/chemins pour leur démantèlement impacteront des zones humides.
JY. PIRIOU : vu le règlement du SAGE on ne peut accepter ça.
SAGE - M. BARIC / C. BELE - > 2 problématiques :

- le démantèlement des éoliennes qui va impacter des ZH : on peut faire une proposition de réhabilitation des zones à la suite des travaux
- concernant l'implantation des nouvelles éoliennes - > enjeu ne pas laisser faire en ZH : le prestataire doit tenir compte du zonage (aspect pris en compte). Quid de l'impact du raccordement de ces dernières qui pose problème !
- il y aura enquête publique en 2025

Chambre d'agriculture : les agriculteurs n'accepteront plus de compenser pour les autres.
Il est demandé que le projet soit présenté en CLE.

7. Arrêté plan d'eau

RAS

8. Dossiers en cours

- Commissions
- Communication

Chambre d'Agriculture : il faut sensibiliser les écoles, cibler des niveaux de classes et faire une bonne information / par exemple le marquage « ici commence la mer » avec eux

➔ SAGE - M. BARIC : on propose un spectacle pédagogique sur l'eau à toutes les écoles du SAGE = environ 20 écoles soit 1 200 élèves de primaire sont ainsi sensibilisés tous les ans. Concernant les pochoirs et les macarons « ici commence la mer », ils sont fournis aux communes. Quand ces dernières les installent avec les écoles un agent du syndicat peut intervenir en complément.

9. Études

- Marais rétro-littoraux
  - ➔ **Lancement de l'étude le 11 juillet**
  - ➔ SAGE - C. BELE : la décision a été prise de lancer l'étude même si nous n'avons pas encore l'accord définitif de financement de l'AELB. Pour rappel, cette étude a été initiée à leur demande (demande formulée en COPIL unique). Elle est classée comme prioritaire par l'AELB. Une demande complémentaire de financements « Fonds vert » a été déposée par précaution.
  - ➔ Décision politique de commencer dès à présent et de notifier le marché pour ne pas avoir à relancer toute la phase de consultation et perdre 1 année sur cette opération.
  - ➔ AELB : nous sommes dans la dernière année du 11ème programme, il est impossible de moduler les dotations annuelles. De plus, 70M€ ont été redirigé aux MAEC. Par exemple, en VMA il reste 10M€ à l'échelle du Bassin et il y a déjà 8M€ de demande au niveau Armorique (qui espère obtenir 3M€). Possibilité de solliciter les Fonds vert (2.5M€ pour la Bretagne – 800 000 € pour le Finistère). De plus, il est demandé aux territoires de reporter un maximum de travaux VMA l'an prochain.
  - ➔ Cette étude sera fléchée sur le Fonds vert. L'AELB a bon espoir que le dossier soit retenu mais ne peut s'engager. L'instruction sera réalisée par la DDTM d'ici fin aout, pour une décision attendue début septembre. L'AELB n'a pas la main mais échange avec la DDTM.

- Marché qualité de l'eau : à renouveler à l'automne (initialement…)

SAGE - M. BARIC : le dossier va être mis en stand-by. Le prochain marché qualité de l'eau (initialement à renouveler dès novembre) sera, sur demande de l'AELB et au regard du contexte financier, à reporter début janvier 2025.

- ➔ AELB : possibilité de lancer la consultation en fin d'année. La demande de subvention sera à faire en décembre 2024. Au 1er janvier 2025, le 12ème programme sera engagé. Quand le dossier sera accepté, le SEBL pourra notifier le nouveau marché (janvier/février 2025). Processus habituel à partir de la fin de l'année.
- ➔ JY. PIRIOU : c'est important de ne pas stopper les suivis.

JY. PIRIOU : les rapports qualité de l'eau 2023 sont attendus.
SAGE - M. BARIC : ils seront prochainement transmis aux membres de la CLE.

10. Nouveaux enjeux

- Sobriété :

SAGE-M. BARIC : concernant la réunion prévue à la fin de l'été, elle concerne quels partenaires ?

- ➔ AELB : c'est une réunion des présidents de CLE avec des membres du comité de bassin, plutôt dans la 1ère quinzaine de septembre.

SAGE-M. BARIC : dans le courrier transmis par le Président du comité de bassin, la réalisation d'une étude HMUC est préconisée. Quand est-il ?

- ➔ l'AELB attend un guide/des éléments de cadrage pré-HMUC, plus « light » qu'une étude complète. Ces éléments seront communiqués à l'automne.
  - JY. PIRIOU : en comité de bassin, il a été rappelé que tous les territoires devraient faire une étude HMUC – il n'a jamais été évoqué une étude allégée
  - AELB : quel que soit la méthode il faudra avancer sur ce volet
  - JY. PIRIOU : il a été constaté, lors de la sécheresse 2022, un problème de pompage sur l'AW. Cela pourrait se reproduire, il faut s'y préparer et connaitre le fonctionnement hydrologique du territoire.
  - SAGE - M. BARIC / C. BELE : le sujet de l'enjeu quantitatif est engagé avec les nouveaux dossiers portés par le SEBL (amélioration des connaissances sur les prélèvements, étude captages abandonnés, réaménagement des retenues d'eau brute à la prise d'eau de Baniguel, GIEP/économie d'eau, …)

G.TALOC : le CD29 aborde le sujet des carrières et des économies d'eau très sérieusement. Il faudra aussi aller vers de meilleures connaissances sur les forages en général et ceux des particuliers notamment. Le CD29 a recruté un hydrogéologue dédié à ces questions.

- Etude « captages abandonnés » :

L. KEREBEL : attention à ne pas mobiliser trop de temps et d'argent pour tenter de réouvrir des petits captages ; il faut plutôt aller là où il y a de vraies réserves d'eau (St Renan…).
SAGE - G. TALOC : une étude est actuellement réalisée pour analyser les raisons de l'abandon des captages le but étant de préciser si leurs réouvertures sera possible ou non (foncièrement, techniquement et financièrement). C'est une étude visant à apporter de la connaissance (état de la qualité de l'eau, quantités disponibles, situation foncière,). Ces informations seront probablement très utiles à l'avenir dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau.
R. PAUGAM : sur la CLCL il n'y a pas de réserve, il faut vraiment étudier toutes les possibilités que peuvent nous offrir les captages abandonnés.
JY. PIRIOU : la meilleure eau c'est l'eau souterraine donc c'est une bonne chose d'étudier ces captages abandonnés.

- Travaux interconnexion Iroise 2

DDTM : de quoi s'agit-il ?
SAGE - G. TALOC : il s'agit de sécuriser le transport en eau potable sur le Nord du territoire (vers Ploudalmézeau). Si la conduite du Pont de Tréglonou casse, il n'y a pas d'autre possibilité pour l'alimentation en eau de plusieurs communes.

- Economies d'eau

JY. PIRIOU : quelles sont les propositions d'actions pour gérer l'eau en zone rurale ?
SAGE - A. RICHARD : il y a des lacunes sur ces zones car pour l'instant la GIEP est vraiment lancée dans les grandes villes/métropoles ; les solutions proposées sont donc très urbaines. Un webinaire sur la GIEP dans les communes rurales va être organisé par le réseau REDAGIEO à l'automne.
Une réunion est organisée sur ce thème et le volet « économies d'eau » le 9 juillet (Lesneven) à l'échelle du territoire pour les élus et équipes techniques.

11. Actualités

- Etude du profil conchylicole sur le site des Blancs Sablons

L. KEREBEL : en complément des problématiques agricole et assainissement individuel, il y a aussi des points noirs au niveau des potentielles vidanges de camping-cars dans la nature ainsi que des décharges sauvages de déchets.
SAGE – C. BELE : le déclenchement de l'étude fait suite à une mauvaise analyse ponctuelle à l'été 2022 sur la plage des Blancs Sablons. Cette étude a permis de mettre en évidence bcp de points noirs qu'il va maintenant falloir traiter.
L. KEREBEL précise que le Bureau d'étude retenu a fait un bon travail et un très bon rendu.
JY. PIRIOU se questionne sur l'absence d'association au sein du comité de pilotage.
SAGE- M. BARIC : l'étude est évoquée depuis début 2023. Il n'y a aucune association locale sur ce secteur et personne ne s'est manifesté pour intégrer ce groupe de travail.

- Etudes sur le BV Quillimadec/Alanan
  - TRAVAUX DE MODELISATION

R. PAUGAM : une étude sur l'évolution des volumes d'algues vient d'être lancée. La difficulté actuellement rencontrée est que les taux de nitrates baissent mais que de gros volumes d'algues vertes continuent d'arriver sur les plages et ce, de plus en plus précocement.

  - STARTIJIN VALAIT

Chambre d'Agriculture : l'étude Startijin Valait commence actuellement, pour une durée de 18 mois sur 2 territoires du Finistère : Châteaulin et Brest. Cette étude, menée dans le cadre de l'appel à projet des transitions agricoles et alimentaires est financé par France 2030. Elle vise à impulser des innovations pour atteindre la neutralité carbone de territoires ruraux à dominante d'élevage.
R. PAUGAM : CLCL, SEBL et CCPA sont associés au projet.

- Pollutions d'EVEN sur l'Aber Wrac'h (prise d'eau potable du SEBL)
  - Incidents récurrents
  - Manque de relais d'information au SEBL en cas d'incident (information via SUEZ et station d'alerte de Loc-Brévalaire)

DDTM : le SEBL et l'AAPPMA ont la possibilité de porter plainte.

Y. CHAIGNEAU : une plainte est en cours contre EVEN. Cette nouvelle pollution sera rajoutée au dossier. Pas de mortalité piscicole constatée cette fois-ci.
SAGE - G. TALOC : cette pollution a eu pour impact l'arrêt de la production d'eau du SEBL (2 jours) impliquant l'achat d'eau à Eau du Ponant.
JY. PIRIOU : le SEBL portera-t-il plainte cette fois ?
SAGE - G. T ALOC : lors de la dernière pollution le SEBL avait pris la décision de ne pas porter plainte, cette fois cela sera abordé au Comité Syndical le 27/06 (comité reporté au 15/07).

FIN DE SEANCE